

Délibération relative aux

**Tarifs portuaires pratiqués par la CCIRS pour les ports de  
Rochefort et de Tonnay-Charente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Sur proposition de la commission « portuaire » de la CCIRS du 6 novembre 2017, le Conseil Portuaire réuni le même jour a décidé :

- d'augmenter de **2,5%**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les droits de ports (taxes sur les navires, taxes sur les marchandises) de Rochefort et de Tonnay-Charente.

***L'Assemblée Générale est appelée  
à se prononcer sur cette augmentation***

CCI Rochefort et Saintonge

**DELIBERATION** soumise à l'Assemblée générale, réunie le 23 novembre 2017, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice		<b>32</b>
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum		<b>17</b>
Nombre de membres élus présents	20	
Nombre de votants	20	
Nombre de voix POUR		20
Nombre de voix CONTRE		00
Nombre d'ABSTENTIONS		00

Gérard Filoche

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président